

## Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

La loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022 a été promulguée le 10 novembre 2021. Elle poursuit le régime liberticide permettant au gouvernement d'ordonner des mesures de restrictions parmi lesquelles le pass sanitaire.

Le pass sanitaire n'est pas un outil de santé publique, c'est un outil de coercition contre les salariés, en particulier à l'hôpital public.

La résolution du Comité Confédéral de la cgt-FO, réuni le 4 novembre est claire : ces mesures liberticides sont inacceptables et doivent être abrogées.

A ce propos, la FNEC FP-FO soutient tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au pass sanitaire, notamment les infirmières et les psychologues. Que cherche le ministre, sinon à affaiblir des professions déjà très touchées par le manque de postes et des conditions d'exercice fortement dégradées, alors que leurs missions sont essentielles ?

Nous exigeons qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de ces personnels et revendiquons la réintégration de tous les personnels suspendus.

En ce sens, la FNEC FP-FO apporte son soutien à l'enseignante de l'Oise, suspendue le 8 novembre pour non port du masque. La FNEC FP-FO demande sa réintégration immédiate. On ne peut que constater la duplicité du discours ministériel quand, d'un côté, le port du masque est imposé aux personnels et aux élèves et que, de l'autre, les classes sont surchargées, les mesures budgétaires prises pour la rentrée 2021 ayant encore aggravé cette situation.

La FNEC FP-FO a demandé de manière constante le respect du statut et des missions des personnels de l'Education nationale. Les personnels de l'Education nationale n'ont pas à se substituer aux organismes de santé. La vérification du statut virologique et vaccinal des élèves, et l'accès aux informations concernant leurs contacts avec des personnes contaminées ne s'inscrivent pas dans les missions de ces personnels.

Avec notre syndicat des personnels de direction ID-FO nous considérons que ces dispositions n'ont strictement rien à voir avec les missions des personnels et constituent une dérive inquiétante. La censure du conseil constitutionnel de cette disposition de la loi confirme l'analyse que nous en faisons. La FNEC FP-FO refuse la remise en cause du secret médical, du statut et des missions des personnels au nom de la « situation sanitaire »

Pour le ministre, tous les moyens sont bons pour poursuivre sa politique de destruction de postes, de précarisation des personnels, de remise en cause du droit à l'instruction. Pour les personnels, ces régressions sont insupportables.

La FNEC FP-FO est aux côtés des AESH qui exigent l'abandon des PIAL, un vrai statut, un vrai salaire. Elle se félicite de la montée nationale à Paris en direction du ministère à l'appel de la convention nationale des AESH, à laquelle ont participé des dizaines de comités départementaux de toute la France, avec les organisations syndicales. FO appuiera toutes les initiatives de la Convention pour la satisfaction des revendications.

La FNEC FP-FO est aux côtés des personnels qui revendiquent une véritable augmentation de leur salaire, sans contrepartie.

Dans un contexte d'augmentation sans précédent du coût de la vie, le gouvernement s'entête à maintenir les agents dans la précarité. Les personnels ne sont pas dupes des aumônes, des primes au lance-pierre, des mesures du Grenelle, des plans de requalification, qui ne sont que des mystifications tournant le dos à la nécessaire revalorisation du point d'indice et qui s'accompagnent bien souvent de remises en cause des statuts et des missions. Sans parler de l'arnaque de l'indemnité inflation, de 100 euros sous conditions de ressources et financée par le budget de la sécurité sociale en lieu et place d'une augmentation générale des salaires. La FNEC FP-FO est aux côtés des personnels de services de gestion des payes et carrières. Nous revendiquons depuis des années la création des postes nécessaires pour assurer les missions. L'administration de l'Education nationale est aujourd'hui dans une impasse : en demandant aux agents administratifs de faire toujours plus de travail en étant toujours moins nombreux, le ministre espérait-il un miracle ? Le miracle n'a pas eu lieu, les services ne parviennent même plus à effectuer les opérations de paye dans les délais. Alors même que ces dysfonctionnements touchaient les plus bas salaires, les personnels de l'académie de Grenoble par exemple ont eu la désagréable surprise de voir leur salaire amputé sans information préalable et sans qu'aucun acompte ne soit prévu pour le 4 novembre.

Cette situation conduit également les services de l'Education nationale à ne pas appliquer le décret 2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la Fonction publique. Pour les mêmes raisons, les ADJENES attendent toujours les campagnes d'avancement dans certaines académies.

La FNEC FP-FO est aux côtés des personnels qui depuis la rentrée résistent à la mise en place des projets locaux d'évaluation et au démantèlement du baccalauréat national. Elle soutient toutes les initiatives pour le retour aux épreuves terminales, nationales et anonymes dès la session de 2022, pour le retrait des projets locaux d'évaluation. A Nantes, à Tours, à Lyon des rassemblements sont appelés par les syndicats sur ces revendications.

FO est aux côtés des personnels de lycées professionnels et de leur syndicat le SNETAA-FO, qui veulent défendre la voie professionnelle publique et laïque contre le « tout apprentissage », aggravé par la loi Pénicaud de 2018. C'est le sens de la non-signature par FO de l'accord-cadre national interprofessionnel sur la Formation professionnelle.

La FNEC FP-FO est aux côtés des personnels qui prennent position avec leurs syndicats pour le retrait de la loi Rilhac, de même qu'elle soutient le refus de plus de 100 écoles de Marseille de rentrer dans l'expérimentation de « l'Ecole du futur », présentée par le Président Macron le 2 septembre. Cette résistance a d'ailleurs conduit le maire de Marseille M. Payan à indiquer que c'était « une mauvaise idée ». En effet, c'est une très mauvaise idée, et nous mettrons tout en œuvre pour qu'elle soit abandonnée.

La FNEC FP-FO tient à réagir aux propos du ministre à l'occasion de sa présentation du plan de formation sur la laïcité, dans lesquels il affirme que les personnels qui ont « *un problème avec les valeurs de la République* » peuvent « *sortir du métier* » et que cela aura des conséquences sur la « *gestion de la carrière des personnels* ».

FO tient à rappeler que les personnels n'ont pas vocation à être les relais de la propagande gouvernementale, au nom d'une normalisation prétendument laïque ou républicaine. C'est pourquoi la FNEC FP-FO demande toujours l'abandon de toutes les contre-réformes qui remettent en cause les statuts qui sont garants de l'indépendance des personnels, à commencer par PPCR, la Loi sur l'Ecole de la Confiance et la Loi de transformation de la Fonction publique. Pour conclure, après la grève interprofessionnelle du 5 octobre, tant que nos revendications ne seront pas satisfaites, ni les élections présidentielles, ni l'état d'urgence permanent, ne nous feront renoncer à la mobilisation pour les revendications.

## Baccalauréat général et technologique

Vœu intersyndical FO, FSU, SNALC, CGT éducation, SUD éducation

Nos organisations demandent l'abandon du contrôle continu qui aboutit à une augmentation de la charge de travail, des pressions multiples sur les enseignants, une dénaturation de nos missions et une augmentation des inégalités entre les élèves.

Elles considèrent que le Projet Local d'Évaluation est un outil de mise en place du contrôle continu qui accentuera encore les inégalités de traitement entre les candidats. Elles en demandent la suppression. Nos organisations réaffirment leur attachement à un baccalauréat national, avec des épreuves nationales, terminales et anonymes, seule organisation des examens gage d'égalité entre les élèves.

Elles en demandent le rétablissement pour la session 2022.

Pour : 27 (FO, FSU, SNALC, SUD éducation, CGT éducation, CFE-CGC)

Contre : 27

Abstention : 13

Refus de vote : 1

## Projet de décret modifiant les dispositions du Code de l'éducation relatives à la conservation des notes d'évaluations ponctuelles au baccalauréat général et au baccalauréat technologique

Le texte modifie les articles du Code de l'éducation relatifs à la conservation des notes d'épreuves ponctuelles du baccalauréat qui interviennent en Première pour les candidats individuels. Il précise que seules les épreuves ponctuelles au titre du contrôle continu passées en Première peuvent être conservées.

**Intervention FO :** FO est opposée à l'instauration d'une conservation des notes pendant 5 sessions en cas d'échec au baccalauréat. C'était le premier pas vers un diplôme à la tête du client puisque cela rompt, de fait, l'égalité entre les candidats vis-à-vis des sujets des épreuves. Cela est aussi facteur de déréglementation dans les établissements scolaires, les élèves conservant les notes jugeant qu'ils sont dispensés de la discipline concernée.

Pour : 25

Contre : 27 (dont FO)

Abstention : 14

## Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique

Ce texte suppression de la notion de force majeure pour l'organisation des épreuves de remplacement. Cela signifie qu'un élève candidat au baccalauréat dont la moyenne du bulletin ne serait pas considérée, dans le cadre du Projet Local d'Établissement, comme représentative

pourrait passer des épreuves de remplacement. Le texte prévoit que ces épreuves de remplacement sont organisées en fin d'année scolaire par les personnels de l'établissement de l'élève.

#### **Intervention FO :**

C'est dans la continuité de la réforme Blanquer : la consécration d'un bac à la carte. Le système Parcoursup-contrôle continu-Projet Local d'Evaluation génère une anxiété sans précédent chez les élèves d'où découlent des stratégies d'évitement qui, d'ores et déjà se multiplient. Dans certains lycées des épreuves de rattrapage sont organisées toutes les semaines avec une trentaine d'élèves qui repassent ainsi un devoir.

Cela accroît la charge de travail pour tous, cela pose des problèmes organisationnels sans fin Il faut trouver les personnels pour surveiller les élèves, prévoir des plages horaires de rattrapage de contrôles, trouver des salles disponibles dans des lycées déjà bondés.

Les enseignants doivent prévoir de nouveaux sujets. C'est l'usine à gaz, pour quel résultat du point de vue de la valeur formative, sommative ou certificative des évaluations ?

Pourquoi ne pas rétablir les épreuves nationales terminales et anonymes ?

C'est ce que la FNEC FP-FO demande. Les motions en ce sens se multiplient dans les lycées et les prises de position communes au niveau académique : Académie de Nantes, de Lyon, de Tours et départemental dans les Hauts-de-Seine notamment. C'est aussi le sens du vœu intersyndical dont FO est à l'initiative.

Pour : 16 Contre : 28 (dont FO) Abstention : 22
---

Réponse DGESCO : les professeurs peuvent s'appuyer sur la banque nationale de sujets.

### **Parcoursup**

#### **Projet d'arrêté pour l'application de l'article D. 612-1 du code de l'éducation (Parcoursup)**

Ce texte prévoit les conditions d'intégration de formations privées hors contrat dans Parcoursup.

Intervention FO : 30% des bacheliers n'ont pas obtenu de formation dans *Parcoursup*. C'est ça le bilan de *Parcoursup* qui confirme l'analyse que faisait FO du rôle de la plateforme. Pour la FNEC FP-FO, chaque jeune doit avoir accès à une qualification et à la filière post-baccalauréat de son choix. Elle demande toujours l'abrogation de Parcoursup. Elle votera contre ce texte.

Pour : 14 Contre : 32 (dont FO) Abstention : 13
---

## **Diplôme de compétences en langue**

Ces textes visent à ouvrir le diplôme de compétences en langue, un diplôme professionnel centré sur l'univers professionnel et économique, ouvert aux adultes dans le cadre de la formation continue, aux apprentis et étudiants dans le cadre de la formation initiale. De fait, cela ouvre également la voie à ouvrir ce diplôme aux scolaires. Ce que le ministère n'a pas nié. Il s'agit aussi de mettre en place des épreuves en CCF pour valider le diplôme pour tous les publics.

**Intervention FO** : il s'agit d'un pas supplémentaire vers l'externalisation de la certification en langues en formation initiale dans la continuité des certifications Cambridge et Cervantès. Nous voterons contre.

### **Projet de décret modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au diplôme de compétence en langue**

Pour : 30  
Contre : 13 (dont FO)  
Abstention : 18

### **Projet d'arrêté fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du diplôme de compétence en langue**

Pour : 18  
Contre : 25 (dont FO)  
Abstention : 16

### **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 7 mai 2010 relatif au diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle**

Pour : 15  
Contre : 29 (dont FO)  
Abstention : 17

### **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 7 mai 2010 relatif au diplôme de compétence en langue française de premier niveau**

Pour : 16  
Contre : 24 (dont FO)  
Abstention : 17

### **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 12 juillet 2013 fixant les conditions d'agrément des centres d'examen du diplôme de compétence en langue**

Pour : 22  
Contre : 24 (dont FO)  
Abstention : 15